VILLE DE mondeville

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2027
Saison sportive 2027-2028

Présentation du dossier de demande de subvention :

Le dossier de demande de subvention est un formulaire destiné à toutes associations sportives désireuses d'obtenir une aide financière de la part de la ville de Mondeville. Il concerne les demandes de financement en numéraire pour le bon fonctionnement de l'association.

La subvention est versée à une association à but non lucratif, elle réside dans une aide consentie par une personne publique à une personne privée poursuivant une mission d'intérêt général. Toute association régulièrement déclarée, exerçant une activité d'intérêt général, peut bénéficier de subventions publiques. Les associations ne disposent en principe d'aucun droit à l'obtention de subventions. Il s'ensuit notamment que la collectivité n'est pas tenue de motiver un refus, dès lors que la demande n'entre pas dans les critères d'attribution fixés par l'organe délibérant. L'octroi d'une subvention doit revêtir un intérêt direct ou indirect pour la commune. Les attributions doivent respecter une stricte égalité de traitement, c'est-à-dire indépendamment de toute considération d'ordre idéologique ou personnel. Le pouvoir d'accorder la subvention revient au conseil municipal.

***Aucun rappel** ne sera fait par la collectivité auprès de l'association en cas de retard de dépôt des demandes de subventions. Toute association sollicitant une subvention doit fournir à la collectivité tous les documents utiles à l'instruction du dossier et nécessaires à l'attribution de la subvention (compte de résultat, bilan de l'exercice n-1, budget prévisionnel de l'exercice n, rapport d'activité, diplôme des encadrants, …). L'association doit pouvoir présenter tout document sollicité permettant de vérifier la véracité des données présentées.*

Composition du dossier à remplir :

Fiche 1 : Présentation de l'association
Fiche 2 : Actions et projets de l'association
Fiche 3 : Bilan sportif pour les individuels
Fiche 4 : Bilan sportif pour les équipes
Fiche 5 : Locaux administratifs/siège
Fiche 6 : Attestation sur l'honneur
Fiche 7 : Contrat d'engagement républicain

Fiche A : Profils des licenciés
Fiche B : Moyens humains de l'association
Fiche C : Bilan des activités et budget prévisionnel
Fiche D : Investissements prévus

Pièces à joindre obligatoirement :

- Copie du bilan financier du dernier exercice clos ;
- Compte rendu de la dernière Assemblée Générale comportant le rapport moral et financier ;
- Dernier relevé bancaire de tous les comptes (compte courant et livrets) ;
- Copie des statuts de l'association *(à fournir en cas de changement)* ;
- Attestation d'assurance ;
- RIB de l'association (au format PDF).

Ce dossier est à retourner à : Service des Sports - Mairie de Mondeville / 5 rue Chapron - 14120 Mondeville pour le 9 janvier 2027 au plus tard.
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE
AUCUN RETARD NE SERA ACCEPTE

Fiche 1 : Présentation de l'association

Nom de l'association :
Adresse du siège social :
Tel :
Email : N° SIRET :
Le versement effectif d'une subvention est conditionné à la mention du numéro SIRET.
Objet de l'association :

Identification de la personne en charge du dossier de demande de subvention
Nom : Prénom : Fonction :
Tel : Email :

Date de publication de la déclaration au Journal Officiel :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? Oui☐ Non☐
Date de publication au Journal Officiel :

Votre association dispose t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? Oui ☐ Non ☐
Si oui, précisez le(s)quel(s) :

Type d'agrément	Attribué par	En date du

Votre association dispose t-elle d'un expert comptable ?

Votre association dispose t-elle d'un commissaire aux comptes ?

Coordonnées Conseil d'Administration – Bureau				
Nom-Prénom	Fonction*	Tel	Email	Adresse

*Président : P – Vice Président : VP – Trésorier : T – Secrétaire : S

Provenance des adhérents

	Effectifs des adhérents				Cotisations adhérents	
	Commune		Hors commune		Types de cotisations Tarifs	
	Mineur	Majeur	Mineur	Majeur		
2024-2025						
2025-2026						

Fiche 2 : Actions et projets de l'association

L'association développe-t-elle la pratique sportive adaptée ou handisport ? Existe-t-il une offre pour ce public cible ?

L'association propose-t-elle des séances « sport santé » / « sport sur ordonnance » pour un public ciblé ? Si oui, détaillez.

L'association bénéficie-t-elle d'une labélisation fédérale particulière ?

Quels sont vos projets pour l'année à venir (diversification des activités, organisation d'un ou plusieurs événement(s), ouverture à un nouveau public…) ?

Quels sont vos objectifs (en termes de nombre d'adhérents, de notoriété, de partenaires…) ? Quelles vont être les cibles particulières éventuellement ?

Informations complémentaires éventuelles / autres :

Fiche 3 : Bilan sportif pour les individuels

Nombre d'athlètes engagés en compétition :

Avez-vous des athlètes sur les listes de haut niveau? Oui☐ Non☐
Si oui, qui sont-ils ?

Nombre d'athlètes ayant un niveau :			
Départemental	Régional	National	International

Performances particulières, remarques, …

Fiche 4 : Bilan sportif pour les équipes

Nombre d'équipes engagées en compétition :

Avez-vous des athlètes sur les listes de haut niveau ? Oui☐ Non☐
Si oui, qui sont-ils ?

	Liste des équipes		
Equipe	Niveau d'évolution	Classement final ($x^{ème}$ sur y équipes)	Objectifs Saison 2027-2028

Fiche 5 : Locaux administratifs / siège

Vous êtes propriétaire :

Adresse :

Charges annuelles de la saison écoulée (y compris d'amortissement) :

Vous êtes locataire, à titre gratuit :

Adresse :

Montant de la valorisation annuelle (cf convention) :

Vous occupez, à titre permanent, un bureau dans des locaux municipaux, merci de joindre impérativement ***l'attestation d'assurance couvrant les risques locatifs (en cours de validité).***

Fiche 6 : Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie et signée pour toutes les demandes et quelque soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) : (Nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association (Nom)

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements afférents ;
- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- m'engage à faire figurer le logo de la ville de Mondeville sur les documents administratifs et de communication de l'association ;
- **demande une subvention pour l'année 2027, concernant la saison sportive 2027-2028 de _____ euros ;**
- et, précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de l'association (joindre RIB).

Fait le , à

Signature :

Fiche 7 : Contrat d'engagement républicain

Liberté
Égalité
Fraternité

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.
L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.
Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.
Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.
Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.
Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à ....., le .....
NOM, PRÉNOM et SIGNATURE
du président de l'association ou de la fondation :

Fiche A : Profils des licenciés

Nombre de licenciés saison 2025/2026 :	

	Sexe	
	F	G
Nb de licenciés / Adhérents		
Dont nb d'habitants à Mondeville		

	Sport adapté ou handisport	
	F	G
Nb de licenciés / Adhérents		
Tarif mondevillais		
Tarif extérieur		

	Age				
	0-10 ans	11-15 ans	16-20 ans	21 ans - 59 ans	Plus de 60 ans
Nb de licenciés					
Tarif mondevillais					
Tarif extérieur					

	Compétition	Loisir
Nb de licences		
Tarif mondevillais		
Tarif extérieur		

Fiche B : Moyens humains

Salaires et primes du 01/07/2024 au 30/06/2025

En référence à la convention collective nationale du sport, ce tableau doit être précisément complété afin d'étudier les besoins réels de la section

NOM et Prénom	**Age**	**M ou HM**	**Statut** : joueur, entraîneur, encadrant…	Qualification	préciser la classe et le niveau (dipl. fédéral, niv. 4, 3, 2 …)	Nbre d'heures mensuelles	Salaire brut mensuel	Prime mensuelle : Nature	Montant	Total brut mensuel	Nombre de mois rémunérés	Salaire brut annuel
							1		**2**	**(3) = 1+2**	**4**	**3 x 4**
											Total	

Indiquez le taux de charges PATRONALES sur vos salaires :

M = Mondevillais

HM = Hors Mondevillais

Nombre de bénévoles "acteurs" au sein de l'association :

Fiche C : Bilan des activités et budget prévisionnel / Produits

PRODUITS	REALISE 01/07/2024 au 30/06/2025	BUDGET PREVISIONNEL 01/07/2025 30/06/2026	BUDGET PREVISIONNEL 01/07/2026 30/06/2027
VENTES			
RECETTES GUICHET			
PARTENAIRES			
RECETTES DU BAR			
VENTE BOUTIQUE			
SUBVENTIONS			
SUBVENTION MUNICIPALE FONCTIONNEMENT			
SUBVENTION MUNICIPALE EXCEPTIONNELLE			
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL			
SUBVENTION CONSEIL REGIONAL			
AUTRES SUBVENTIONS			
PRODUITS DE GESTION COURANTE			
COTISATIONS + LICENCES			
MANIFESTATION SPORTIVE			
MANIFESTATION EXTRA-SPORTIVE			
LOCATIONS			
TOURNOIS ET STAGES			
CONTRATS AIDES			
AUTRES			
PRODUITS FINANCIERS			
PRODUITS FINANCIERS			
TOTAL PRODUITS			
Solde comptable (tel qu'il figure au bilan de votre comptabilité) :			
Merci de nous transmettre vos relevés de comptes arrêtés à cette date.			

Caisse (espèces) :	
Compte bancaire 1 :	
Compte bancaire 2 :	
Livret épargne :	
Autre :	
Total	

Remarques sur des éventuels écarts :

Fiche C : Bilan des activités et budget prévisionnel / Charges

CHARGES	REALISE 01/07/2024 au 30/06/2025	BUDGET PREVISIONNEL 01/07/2025 30/06/2026	BUDGET PREVISIONNEL 01/07/2026 30/06/2027
ACHATS			
ACHAT MATERIEL SPORTIF			
ACHAT EQUIPEMENT SPORTIF			
PHARMACIE			
EAU			
ELECTRICITE			
CARBURANT			
FOURNITURE ENTRETIEN			
FOURNITURES ADMINISTRATIVES			
ACHAT POUR BOUTIQUE			
ACHAT POUR BUVETTE			
CHARGES EXTERNES			
LOYERS			
LOYERS/JOUEUR(SE)S PROFESSIONNEL(LE)S			
ENTRETIEN MATERIEL			
ENTRETIEN VEHICULES			
ASSURANCES			
DOCUMENTATION			
FRAIS DE FORMATION			
AUTRES CHARGES EXTERNES			
HONORAIRES AGENTS			
HONORAIRES COMPTABLE			
HONORAIRES STAFF MEDICAL			
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES			
HONORAIRES MARKETING			
DIVERS RECOMPENSES			
PUBLICITE RELATIONS PUBLIQUES			
DEPLACEMENTS			
HEBERGEMENT ET RESTAURATION			
STAGES ET TOURNOIS			
PEAGE ET PARKING			
RECEPTIONS			
FRAIS POSTAUX			
TELEPHONE			
ANIMATION EXTRA-SPORTIVE			
ANIMATION SPORTIVE			
AUTRES			
CHARGES DE GESTION SPORTIVE			
ARBITRAGE ET TABLES			
REDEVANCE FEDERATIONS			
LICENCES			
STAGES			
RECOMPENSES			
CHARGES DE PERSONNEL			
TAXES SUR SALAIRES			
TAXE D'APPRENTISSAGE			
TAXE FORMATION CONTINUE			
TAXE TRANSPORT			

TAXE D'HABITATION			
AUTRES IMPOTS			
SALAIRES ENCADREMENT			
SALAIRES SPORTIFS PRATIQUANTS			
SALAIRES CONTRATS AIDES			
CONGES PAYES			
URSSAF			
ASSEDIC			
RETRAITE COMPLEMENTAIRE			
MEDECINE DU TRAVAIL			
CHARGES FINANCIERES			
INTERETS DEBITEURS ET AGIOS			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
DOT. AUX AMORTISSEMENTS			
TOTAL CHARGES			

Fiche D : Investissements

OBJET DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT	Période d'acquisition prévisionnelle	Remarques éventuelles